

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2587

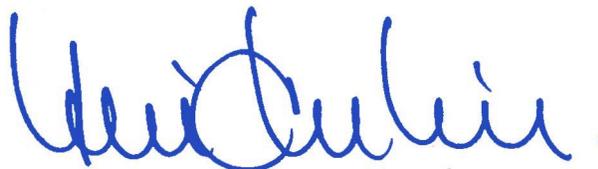
AVIS PUBLIC est donné, par les présentes, que lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2587 intitulé :

« Règlement concernant les bibliothèques publiques »

AVIS PUBLIC est aussi donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 4^e jour de juin 2024.

Le greffier,



René Chevalier